

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 5 novembre 2021

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 5 novembre 2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 19 novembre 2021

POLITIQUE A04 ENVIRONNEMENT

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION ECO-GARDE 2022-2024(F : 15 000 €)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du Conseil général en date des 7 juillet 1987 et 25 novembre 2011, instituant respectivement la Taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles et la Taxe d'Aménagement,

Vu la délibération de la Commission permanente n° 2018-CP-6581.1 du 16 novembre 2018 portant attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Dispositif éco-garde,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2020-CD-9-6105.1 du 17 avril 2020 relative aux actions de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS),

Vu le Règlement Budgétaire et Financier en vigueur du Département fixant les principes de financement des subventions,

Vu le projet de convention de partenariat d'éco-veille des Espaces Naturels Sensibles par le Dispositif éco-garde,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales consultée,

Considérant que l'accessibilité et l'ouverture au public des ENS départementaux constituent un objectif prioritaire du Département et qu'en conséquence, il convient de renforcer la qualité de l'offre dans les espaces naturels par leur valorisation,

Considérant que l'association Dispositif Eco-garde a été créée sur le constat du manque de civilité des usagers des espaces naturels avec la volonté de sensibiliser le public à la protection de l'environnement, et que l'action conjointe entre le Département et l'association contribue à la surveillance, la sensibilisation des

usagers et à la protection de l'environnement des ENS départementaux,

Considérant que le Département a institué en 1987 la Taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles devenue Taxe d'Aménagement en 2011, dédiée au développement des actions en faveur de la politique ENS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Décide de renouveler son partenariat avec l'association Dispositif éco-garde pour la surveillance, la sensibilisation des usagers à la protection de l'environnement sur trente sites départementaux, listés à l'article 1 de la convention annexée à la présente délibération, et l'organisation d'une animation par an.

Précise que le Département apportera une subvention annuelle de 15 000 € (quinze mille euros) à l'association Dispositif éco-garde pour les années 2022, 2023 et 2024 sous réserve de l'inscription des crédits au budget départemental.

Approuve les termes de la convention établie entre le Département et l'association Dispositif éco-garde (annexe 1 à la délibération).

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention, ses éventuels avenants, à l'exception de ceux ayant une incidence financière, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Dit que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 65 article 6574 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 19 novembre 2021

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION ECO-GARDE 2022-2024(F : 15 000 €)**

Délibération

Président de la séance : Bédier Pierre

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Philippe Benassaya à Sonia Brau, Olivier De la Faire à Claire Chagnaud-Forain.

Affichage le : 23 novembre 2021

Transmission préfecture le : 23 novembre 2021

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20211119-lmc1126666-DE-1-1

Du : 23 novembre 2021

Délibération exécutoire le : 23 novembre 2021